Province du Luxembourg
Arrondissement de Marche-en-Famenne

COMMUNE D'EREZEE

AVIS

Conformément à l'article L1133-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Collège communal porte à la connaissance des habitants que le Conseil communal, en séance du 29 juin 2026, a approuvé la création d'un tronçon de voirie dans le prolongement de la rue des Bouvreuils pour relier la rue des Ronds Chênes à Biron et ce, conformément au dossier introduit par NODGE (Cédric OLIVIER), à hauteur des propriétés cadastrées ou l'ayant été, Erezée, 4ième Division/SOY, section B, n° 1263 – 1261A – 1260 1259B – 1253A – 1252 – 1265A – 1251 – 1249A – 1234A – 1231B – 1225B – 1250 – 1248B et section A n° 1725B – 1798A – 1800A – 1801 – 1806C, tel que figuré au plan de levé et dressé par IMPACT SRL. La voirie sera ensuite cédée à la Commune d'Erezée.

Le texte intégral de cette délibération peut être consulté à l'Administration communale, rue des Combattants, 15 à 6997 – EREZEE, tous les jours ouvrables de 10H00 à 12H00, et ce, durant 15 jours.

Erezée, le 30 juin 2026.

Par le Collège :

La Directrice générale f.f.,
(s)I. HOUSSA.

COMMUNE DE EREZEE
COMMUNAUTE FRANCAISE

Le Bourgmestre,
(s)M. JACQUET.